Rock à la chapelle Saint-Roch

Un petit air de Woodstock dans les jardins de la chapelle.

Zepset ou la réincarnation de Led Zepplin.

A cœur vaillant rien d'impossible ! Jean-François Riotte président de l'association « Les Amis de la Chapelle » en avait rêvé de ce méga concert « Zepset a tribute to Led Zepplin » et son rêve est devenu réalité. Il a porté l'événement à bout de bras et réalisé un travail considérable afin de mener à bien ce projet titanesque dans un lieu, au départ, pas du tout destiné à ce type d'événement. Pari réussi puisque le concert a eu lieu dans les jardins de la Chapelle et que le public s'est déplacé en masse pour remplir l'amphithéâtre de verdure. Tout avait été pensé et organisé pour que la fête soit une réussite et ce fut le cas ! A l'heure du débriefing et avec un peu de recul, il pourra tirer le bilan de cette grande aventure au cours de laquelle la razzia sur les sandwichs a laissé certains spectateurs sur leur faim...

La magie du concert proposé par le groupe qui reprend les titres des mythiques Led Zepplin a opéré et cet événement marquera sans conteste les mémoires d'une part par la grande qualité du spectacle, d'autre part par l'incongruité du lieu avec comme chaque événement artistique proposé par l'association une espèce d'aura spirituelle planante et une protection divine mystérieuse qui s'est encore une fois manifestée ! Eh oui la météo annonçait des passages orageux pour la journée, le ciel menaçait dès le début de la soirée, avec en fond de scène au loin des éclairs sur les montagnes que le public pouvait apercevoir, et pourtant les premières gouttes ont attendu 23 h 30 pour tomber permettant au groupe de terminer de justesse le concert. Un show scénique et artistique magnifique, une qualité musicale et instrumentale digne de grands professionnels, Les Zepset ont mis le feu aux jardins de la Chapelle, une expression pas seulement allégorique puisque les flammes et les fumées ont réellement jailli, des effets scéniques et des jeux de lumières exceptionnels !

Vosges Matin 1-6-2016